

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2023\_122****AVENANT 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT**  
**MAISON POUR TOUS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 novembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Arnaud BEAUVOIR à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE, Aymeric TONNEAU à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Secrétaire :**

Véronique CHANTEGRELET

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

La commune de Chatou soutient la pratique des activités culturelles et sociales mises en place sur son territoire, notamment par la mise à disposition de salles municipales, à titre gracieux, au profit d'associations.

Par délibération en date du 15 décembre 2022 (DEL\_2022\_146), la commune de Chatou a renouvelé pour 4 ans la mise à disposition du bâtiment dont elle est propriétaire sis 105, rue du Général Leclerc à la MJC-Maison pour Tous pour ses activités récréatives et éducatives variées, physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques et sociales.

Par délibération en date du 22 juin 2023 (DEL\_2023\_064), un avenant n° 1 a été conclu pour tenir compte du contexte inflationniste et de l'augmentation des tarifs des fluides (électricité, gaz). Aussi il avait été acté que la Commune prendrait à sa charge le paiement des fluides afin de faire bénéficier l'association de ses tarifs groupés à compter du 14 décembre 2022 pour l'électricité et du 1er janvier 2023 pour le gaz, étant entendu que le montant des dépenses serait prélevé sur le montant de la subvention allouée par la Ville à l'association.

La MJC-Maison pour Tous s'est rapprochée de la commune afin de pouvoir utiliser gracieusement une salle du Conservatoire pour y donner un atelier « Chorale » car la salle de la MJC, où cette activité avait l'habitude de se dérouler, est trop petite pour accueillir le nombre d'adhérents inscrits.

La commune envisage donc de mettre à disposition de la MJC-Maison pour Tous la salle Béjart du Conservatoire le mercredi de 19h30 à 21h.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de la salle Béjart à la MJC-Maison pour Tous pour la saison 2023/2024 hors vacances scolaires.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel Municipal et Développement Economique et Commercial en date du 7 novembre 2023,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir les activités de l'association « MJC-Maison pour Tous » dans le cadre de sa politique de culture et de loisirs,

Considérant le panel d'activités proposées par l'association contribuant à l'épanouissement personnel de ses adhérents dans un cadre collectif convivial,

Considérant la nécessité de mettre à disposition de ladite association une salle supplémentaire au sein du conservatoire municipal,

Considérant que cette mise à disposition gracieuse n'interfère en rien dans le planning des activités du Conservatoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°2 à la Convention de mise à disposition du bâtiment Maison Pour Tous,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 27/11/2023